

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

Nombre de membres

* En exercice :	15
* Présents :	9
* Absents :	6
* Pouvoir :	0
* Abstentions :	0
* Suffrages exprimés : 9	
- Pour	9
- Contre	0

Date de convocation :

05/12/2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, JOURNET Bertrand, CADDOUX Gérald, SALEM Christophe (arrivé en cours de séance) et FERNANDEZ Bernard.

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, COCATRIX Laetitia (arrivée en cours de séance), LYARD Brigitte, DUBOIS-BERLIOZ Pascale (arrivée en cours de séance), KIEFFER Clarisse et BERTHIER Céline.

Étaient absents et excusés : Messieurs BLAIVE Robert et FAVRE-BONVIN Bruno et Madame BURNET Béatrice.

Mme JACQUEMOUD Thérèse a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2025-065

1/2

**AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1 LOT N°2 DU MARCHÉ DES TRAVAUX POUR
L'EXTENSION DU CLUB HOUSE DU COMPLEXE SPORTIF DE LA COMMUNE DE CHILLY**

Par délibération n°2024-77 en date du 13 décembre 2024, la commune a retenu les entreprises pour la réalisation du marché de travaux « Extension du club house du complexe sportif de la commune de CHILLY » pour la somme totale de 513 165.00 € HT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de prévoir un avenant pour la prise en compte d'une plus-value engendrée par une adjonction de tâches du lot 2, dont le détail figure ci-après :

Lot 2 : GROS-OEUVRE

Entreprise : SARL CBTP

Montant du marché : 176 400.50 € HT

Montant de l'avenant : + 11 028.95 € HT

Nouveau coût LOT 2 : 187 429.45 € HT

DÉLIBÉRATION N° 2025-065

2/2

AUTORISATION DE SIGNATURE AVENANT N°1 LOT N°2 DU MARCHÉ DES TRAVAUX POUR
L'EXTENSION DU CLUB HOUSE DU COMPLEXE SPORTIF DE LA COMMUNE DE CHILLYAprès en avoir délibéré, Le conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché « d'extension du club house du complexe sportif de la commune de CHILLY » modifiant le montant des travaux pour le lot 2 tel qu'indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Le Maire à signer l'avenant n°1 du marché correspondant.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
Mme JACQUEMOUD Thérèse




Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES

